

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUILLET 2018**

Délibération
n° 2018.07.064.B

**Pôle d'Echanges
Multimodal de la gare
d'Angoulême -
Réalisation des
travaux du parvis Est
- Lot n°6 Travaux
d'aménagement
paysager : Avenant
n°3**

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 juillet 2018**

Secrétaire de séance : Gérard ROY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Denis DOLIMONT, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, Marie-Hélène PIERRE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2018

**DELIBERATION
N° 2018.07.064.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

PÔLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LA GARE D'ANGOULÊME - RÉALISATION DES TRAVAUX DU PARVIS EST - LOT N°6 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER : AVENANT N°3

Par délibération n° 257 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) GrandAngoulême Mobilité Aménagement (GAMA), conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP, pour la mise en œuvre du projet d'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare d'Angoulême.

En sa qualité de maître d'ouvrage délégué, la SPLA GAMA est chargée des différentes étapes de consultation des marchés publics, au nom et pour le compte de GrandAngoulême.

Par délibération n°85B en date du 9 juillet 2015, le bureau communautaire a autorisé la SPLA Grand Angoulême Mobilité Aménagement à signer les marchés avec les entreprises désignées attributaires du marché de travaux par la commission d'appel d'offres, qui a une compétence décisionnelle en la matière.

La commission d'appel d'offres en date du 25 juin 2015 a décidé d'attribuer le lot n°6 « Aménagements paysagers » au groupement PAYSAGES ET PEPINIÈRES (Mandataire) / JARDINS DE L'ANGOUMOIS (co-traitant), ayant son siège à Montbron (16220) - 236 route des Mesniers 16710 SAINT-YRIEIX. Il s'agissait d'un marché à bons de commande sans engagement minimum ni maximum.

Par délibération n° 109B en date du 13 octobre 2016, le bureau communautaire a approuvé la signature d'un avenant n°1 pour prendre en compte la fusion des sociétés PAYSAGES ET PEPINIÈRES et SN MAG PAYSAG avec une nouvelle entité MON JARDIN EN CHARENTE, 35 route de La Rochefoucauld 16220 Montbron. Cet avenant n'a eu aucune incidence financière.

Par délibération n° 093B en date du 09 novembre 2017, le bureau communautaire a approuvé la signature d'un avenant n°2 pour ajouter un prix unitaire « vide cave » au bordereau des prix unitaires d'un montant de 650,00 € HT. Cet avenant n'a eu aucune incidence financière.

Par délibération n° 485B en date du 28 septembre 2017, le conseil communautaire a approuvé la résiliation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Angoulême passée avec la SPL GAMA.

Le lot 6 « Aménagements paysagers » relatif aux travaux du pôle d'échange multimodal de la gare d'Angoulême sur le parvis Est n'étant pas encore arrivé à son terme, il convient aujourd'hui de passer un avenant n° 3 afin de transférer ce marché à GrandAngoulême suite à la résiliation du mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée.

La date d'achèvement des travaux a été fixée au 12 septembre 2016. A compter de cette date débute un délai de 2 ans pour l'entretien et la garantie de reprise.

.../...

A ce jour, la somme de 130 916,86 € HT soit 157 100,24 € TTC a déjà été versée au titulaire du groupement MON JARDIN EN CHARENTE / JARDINS DE L'ANGOUMOIS par la SPL GAMA.

Cet avenant n'a aucune incidence financière

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 3 au marché pour les travaux du pôle d'échange multimodal de la gare d'Angoulême sur le parvis Est - lot n°6 « Aménagements paysagers », ayant pour objet le transfert du marché à GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les marchés à intervenir et tous les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 juillet 2018	<u>Affiché le :</u> 20 juillet 2018